

## Le secteur public : recherche académique

### Vivier d'emplois dans la recherche et son accompagnement

Les effectifs de la recherche publique se montaient en 2015 à **180 000 équivalents temps plein**, dont environ deux tiers concernent des chercheurs ou enseignants-chercheurs et un tiers des personnels d'accompagnement de la recherche. Environ 60 % des postes avec activité de recherche et 70 % des postes d'accompagnement de la recherche (hors doctorants contractuels) sont occupés par des **titulaires** de la fonction publique. Environ 2000 postes de titulaires de catégorie A pertinents pour des docteurs dans le secteur académique sont publiés chaque année en France. Les postes d'accompagnement de la recherche sont proposés dans les corps des ingénieurs de recherche dans les filières ITA pour les organismes et ITRF dans les universités. Ils peuvent concerner la gestion de projets de recherche, la valorisation et la contractualisation, la médiation scientifique, les relations internationales par exemple.

### Contrats à durée déterminée dans le secteur académique

On peut distinguer des emplois qui ont une activité majoritaire d'enseignement (ATER), de recherche (« post-doc » ou chercheurs non permanents titulaires du doctorat) ou d'accompagnement de la recherche. Les postes d'ATER sont en principe affichés sur l'**application ALTAÏR**. Bien qu'une expérience d'enseignement est en général requise pour être recruté sur un poste permanent d'enseignant-chercheur, il faut se rendre compte que le service annuel d'enseignement est difficilement compatible avec une activité de recherche conséquente comparable à celle d'une année de « post-doc ». Ces derniers sont affichés sur les portails des organismes de recherche, l'**ABG**, **Euraxess** ou **Nature Careers** mais son propre réseau scientifique et les listes de diffusion des **sociétés savantes** sont aussi indispensables. Quant aux postes d'accompagnement de la recherche, la veille sur les financements de recherche (ANR, ERC, etc.), le réseau et les candidatures spontanées dans les nouvelles structures d'organisation (Iindex, I-sites), valorisation de la recherche (SATT, services de valorisation, bibliothèques universitaires), services internationaux, ouvrent des possibilités.

### Recrutements de chercheurs et enseignants-chercheurs permanents

Les recrutements de chercheurs et enseignants chercheurs permanents se font par concours, dont les conditions sont définies par la réglementation (décrets du **30 décembre 1983** et du **6 juin 1984**). Les postes de maîtres de conférences nécessitent en particulier d'être qualifié par le Conseil National des Universités (CNU)<sup>1</sup>. Le dossier de candidature à la qualification doit être envoyé, en respectant le calendrier national, à la section CNU qui correspond à la discipline de recherche du doctorat (ou à plusieurs sections). Cette dernière l'évaluera en fonction de ses propres critères détaillés sur le site du CNU, sur la recherche, sur l'enseignement et sur les implications administratives.

#### Actions de l'ANDès :

→ publication en 2013 du communiqué de presse *L'ANDès invite à replacer la suppression de la qualification dans un débat plus large sur le recrutement des enseignants-chercheurs*

Les recrutements ont lieu soit par des campagnes synchronisées (voir calendrier au verso), soit tout au long de l'année (postes « au fil d'eau »). Même s'il est proposé dans le cadre d'une procédure nationale, chaque poste donne lieu à une candidature adaptée à un contexte local spécifique. Pour des postes de chargé de recherche, il est important de proposer des projets de recherche qui s'intègrent bien dans les thématiques des unités de recherche visées, et d'avoir le soutien de ces dernières. Pour les postes d'enseignant-chercheur, les fiches de poste réunies sur Galaxie pour les universités ou publiées sur les sites d'écoles d'ingénieur ou de commerce, détaillent les profils recherchés en termes d'enseignement et de recherche, en précisant parfois des responsabilités administratives. Il peut être utile de se renseigner directement auprès des contacts indiqués sur les fiches de poste, de membres de l'unité de recherche ou de collègues du même domaine de recherche pour en savoir plus. Ces derniers proposeront peut-être alors une intervention au séminaire de l'unité de recherche pour approfondir le contact.

<sup>1</sup> Voir en particulier pour les **enseignants-chercheurs** le site du **CNU** ([www.conseil-national-des-universites.fr](http://www.conseil-national-des-universites.fr)) et **Galaxie**, le portail des personnels enseignants du supérieur <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

Les conseils de son réseau scientifique, ses collègues de doctorat en particulier, titulaires ou non, seront utiles pour préparer ses candidatures de manière efficace (relecture de dossiers de qualification et de candidature, préparation aux auditions, conseils sur la pertinence de contacter préalablement l'unité de recherche, etc.) et de connaître le contexte local (émergence de thématiques scientifiques, besoins d'enseignement, etc.), et même d'identifier des postes peu visibles, par exemple dans les écoles d'ingénieurs, publiques ou privées, et dans les grandes écoles.

Cette recherche d'information permettra peut-être aussi d'identifier des candidates ou candidats pressentis ou susceptibles d'être favorisés par certains membres du comité de sélection, même si les principes d'ouverture et de transparence doivent être respectés par les comités de sélection<sup>1</sup> : cela permettra d'éviter de se décourager, ou au contraire de souligner ses propres atouts qui permettront d'aboutir à un recrutement inespéré. Des outils comme **ScanR**, les rapports d'activité ou d'évaluation par l'HCERES peuvent aussi fournir de manière synthétique des informations utiles sur une unité de recherche ou un établissement, pour préparer une discussion sur le sujet.

## Calendriers des recrutements de titulaires dans le secteur académique

La liste ci-dessous concerne les recrutements de docteurs dans plusieurs organismes et établissements sous tutelle du ministère chargé de la recherche, sur des postes de chercheurs ou enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche. Elle n'est pas exhaustive et contient des informations données à titre indicatif qui peuvent varier d'une année sur l'autre. Pour aider à la recherche de postes, il est pertinent de consulter les listes des **types d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, des **principaux établissements**, ou des **principaux organismes de recherche**.

### Universités

**Maîtres de conférences** : inscription sur le site **GALAXIE** pour la qualification (octobre), envoi du dossier de qualification (décembre), décision de qualification (février), publication des postes de la session synchronisée (mars), envoi des candidatures (mars), auditions (avril-mai), décisions des conseils d'administration (mai-juin).

**Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)** : inscription (avril), admissibilité nationale des dossiers, audition d'admission locale, vœux d'affectation (octobre), prise de fonction (décembre).

### CNRS

**Chargés de recherche** : envoi des candidatures (décembre), présélection des dossiers, audition d'admissibilité (mars-avril), phase d'admission (mai-juin), prise de fonction (octobre).

**Ingénieurs de recherche** : envoi des candidatures (juin), admissibilité des dossiers (septembre-novembre), au choix du jury épreuves écrites ou pratiques d'admission, audition, prise de fonction (décembre).

### INRA

**Chargés de recherche** - recrutement sur profil juste après le doctorat : envoi des candidatures (février), admissibilité des dossiers (avril-mai), audition d'admission (juin-juillet), prise de fonction (septembre).

**Ingénieurs de recherche** : envoi des candidatures (mars), admissibilité des dossiers, épreuves écrites et orales d'admission (mai-juin), prise de fonction (septembre).

### INSERM

**Chargés de recherche** : envoi des candidatures (décembre), admissibilité des dossiers (mars), audition (avril), admission (mai), prise de fonction (octobre).

**Ingénieurs de recherche** : envoi des candidatures (juin), admissibilité des dossiers, audition d'admission (septembre-décembre).

### Inria

**Chargés de recherche** : envoi des candidatures (janvier-février), présélection des dossiers (mars-avril), audition d'admissibilité (mai), admission sur dossier (juin), prise de poste (octobre).

**Ingénieurs de recherche** : envoi des candidatures (juin-juillet), admissibilité (septembre), admission (septembre-octobre), prise de poste (décembre)

<sup>2</sup> *Charte européenne du chercheur et Code de conduite pour le recrutement de chercheurs* (2005) ; *Guide de fonctionnement du comité de sélection de l'enseignement supérieur* (2015).